

Initiatives ministérielles

ceptable d'imposer un fardeau supplémentaire aux contribuables de l'Ontario à un moment où le nombre de chômeurs atteint des niveaux records et continue de s'accroître, où le nombre de faillites monte en flèche et où des centaines de milliers d'emplois sont perdus au profit des États-Unis, lui enlève beaucoup de crédibilité.

En conclusion, j'espère que les ministériels d'en face n'oublieront pas ce qu'ils ont entendu pendant les vacances de Noël. C'est le gouvernement qui détermine quel projet de loi sera mis à l'étude chaque jour, et j'espère qu'il reviendra à la raison, qu'il cessera de pénaliser ceux qu'il a lui-même réduits à la pauvreté et qu'il laissera ce projet de loi mourir au *Feuilleton*.

M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, j'ai récemment distribué dans ma circonscription un bulletin dans lequel j'expliquais à quel point il était enthousiasmant de travailler avec les autres députés fédéraux et de discuter ensemble de diverses questions.

Je dois dire qu'il est toujours très enrichissant d'écouter mon collègue de Dartmouth, parce qu'il livre un message succinct et très pertinent et que la passion avec laquelle il s'exprime redonne espoir aux Canadiens qui comptent vraiment sur cette Chambre.

À titre de député de l'Ontario, je veux faire deux ou trois remarques. Premièrement, mon collègue a raison de dire que, lorsqu'il y a des pauvres à Terre-Neuve, il y en a aussi à Toronto. Par contre, je veux aussi souligner que 10 000 \$ par année à Terre-Neuve vaut beaucoup plus que la même somme à Toronto.

Dans ma circonscription, une mère célibataire qui a été évincée de son appartement payait 1 100 \$ de loyer par mois pour un simple sous-sol. Quand il est question de l'Ontario ou de Toronto, on s'imagine parfois que tout le monde est riche et que chacun réussit à s'en sortir d'une manière ou d'une autre. Ce n'est plus le cas maintenant. Si je vous ai paru un peu agressif aujourd'hui quand j'ai dit que la solution consistait à remettre les gens sur le marché du travail, c'est parce les prestations d'assurance-chômage et d'aide sociale ne sont tout simplement pas efficaces à Toronto.

• (1610)

Elles ne sont pas efficaces parce que, dans 90 p. 100 des cas, elles ne couvrent même pas le coût du loyer, sans parler de celui des vêtements et de la nourriture. À Toronto, c'est peut-être la première fois que nous vivons une expérience comme celle que connaissent périodiquement, voire annuellement, de nombreuses régions canadiennes, durant les périodes où le taux de chômage est élevé.

Je voudrais aussi rappeler gentiment à mes collègues que, dans un sens, les difficultés actuelles à Toronto ont du bon parce qu'elles nous sensibilisent à la situation des Maritimes, ce dont nous n'étions peut-être pas vraiment conscients dans le passé. C'est tout ce que je voulais souligner.

M. Ron Macdonald (Dartmouth): Monsieur le Président, je suis pleinement conscient du fait que la pauvreté est une chose relative. Ceux qui vivent dans la pauvreté, qu'ils soient de la magnifique province de Terre-Neuve ou de l'agglomération urbaine de Toronto, souffrent tout autant.

Les gens cherchent un rayon d'espoir. Ils veulent une raison de croire que les choses iront en s'améliorant. L'aide sociale n'est pas la solution. Accorder une aide sociale à un taux de 50 p. 100 fait une différence. Toutefois, pour la famille moyenne de quatre personnes au Canada, un revenu de 26 000 \$ ou de 27 000 \$ reste sous le seuil de la pauvreté. Si vous jetez un coup d'oeil sur le pourcentage réel représenté par les prestations d'aide sociale, vous constatez que cette aide correspond au seuil de la pauvreté. Par conséquent, si un revenu de 27 000 \$ représente le seuil de la pauvreté, les personnes en Ontario sont encore 52 p. 100 en-dessous de ce seuil, même en bénéficiant d'une pleine aide sociale.

Ainsi, nous dépensons beaucoup d'argent, mais les gens continuent de vivre dans la pauvreté. Nous ne leur donnons pas d'espoir et, dans bien des cas, nous leur donnons juste assez pour qu'ils survivent dans la misère et dans des conditions sordides. Voilà ce que nous faisons.

Je voudrais vous dire un mot sur le régime d'assurance-chômage. Ce régime ne doit certainement pas remplacer de bons programmes de création d'emplois. L'assurance-chômage constitue un filet de sécurité lorsque des personnes éprouvent des difficultés économiques. Ce programme vise à les aider pendant une certaine période de temps, qu'il s'agisse de deux mois ou de six mois, et idéalement pas beaucoup plus longtemps. Vous devriez vous rendre à Terre-Neuve et aller discuter un peu du régime d'assurance-chômage avec mon collègue du Labrador, M. Rompkey. Celui-ci est à la Chambre depuis longtemps et il n'avait encore jamais vu des gens avoir faim dans sa circonscription. Aujourd'hui, il en voit parce que le gouvernement a pris une décision l'an dernier relativement au projet de loi C-21. Le gouvernement a décidé de modifier le régime d'assurance-chômage et de pénaliser les travailleurs qui doivent compter sur ce programme pendant une certaine période.